

Annexe au budget 2016

Formations

A partir de 2015, afin d'être en accord avec nos demandes de subventions, une participation financière sera demandé aux participants aux stages organisés par la LIFCO.

Cette participation sera versée au moment de l'inscription.

Montant par stagiaire :

15,00 € par jour sans hébergement pour tout participant (ligue ou hors ligue)

40,00 € par jour avec hébergement pour les licenciés de la LIFCO

80,00 € par jour avec hébergement pour les extérieurs à la Ligue

Rappel : les frais (déplacement, restauration, hébergement, matériel) liés à l'organisation d'un stage de formation sont pris en charge par la LIFCO, sur demande des formateurs et présentation des justificatifs.

Pour les stages régionaux hors LIFCO, après accord préalable de la Ligue, prise en charge des "frais de stage" à raison de 20€ par journée si pas de possibilité de stage équivalent dans l'année en Ile-de-France et à condition d'avoir une action pour la Ligue dans l'année ou celle qui suit.

Paiement sur demande de remboursement de frais accompagnée de la facture.

Pour les stages nationaux (FFCO), après accord préalable de la Ligue, prise en charge des "frais de stage" à raison de 20€ par journées et à condition que la formation ait une répercussion sur une manifestation dans la Ligue.

Paiement sur demande de remboursement de frais accompagnée de la facture FFCO.

RECETTES

Cotisation des clubs à la LIFCO

Rappel : La LIFCO ne touche aucune subvention pour son fonctionnement.

Cette cotisation est destinée à fournir une partie du budget de la Ligue.

Elle est basée sur le nombre de licenciés au 31 décembre de l'année N-1.

Ce nombre est issu du fichier des licenciés de la FFCO à cette date.

C'est également ce nombre qui est pris en compte pour les votes à l'AG.

Pour 2016, elle est composée de deux parties :

a/ d'une partie forfaitaire de 27,5 € (comme en 2015) par tranche de 50 licenciés, soit 27,5 € de 3 à 50 licenciés; 55 € de 51 à 100 licenciés; 82,5 € de 101 à 150 licenciés et ainsi de suite.

b/ d'une partie variable fonction du nombre de licencié, calculée selon la formule " $T * N$ " où N est le nombre de licencié et T le taux de base.
Pour 2016 le taux de base est fixé à 3,50 € comme en 2014 et 2015

NB: La partie forfaitaire sera reversée en fin d'année au club s'il a organisé dans l'année au moins 1 compétition inscrite au calendrier par tranche de 50 licenciés.

Pour le Championnat Régional des Clubs pédestre, une aide supplémentaire égale à trois parties forfaitaires sera versée

Pour le Championnat Régional de Relais Mixte pédestre, une aide supplémentaire égale à deux parties forfaitaires sera versée

Redevance sur les compétitions régionales

Cette redevance sert à financer l'achat des récompenses sur les différents championnats, ainsi que sur les challenges LIFCO pédestre Sprint et LD.

Le reliquat éventuel sert aux actions de promotion de la Ligue.

Nota :

- Les Championnat LIFCO COVTT, s'ils sont organisés lors d'une course donnant déjà lieu à perception d'une redevance Fédérale, seront exemptés de redevance LIFCO. En contrepartie ils ne seront pas récompensés par la LIFCO.

Montant de la redevance :

Challenge LIFCO Sprint pédestre :

Pas de redevance

Challenge LIFCO Longue Distance pédestre ; Championnats LIFCO Pédestre et VTT (*) Longue et Moyenne Distance :

- 1,10 € par licencié H/D 20 et plus
- 0,50 € par licencié H/D 18 et moins
- pas de redevance sur le circuit "Jalonné"

Championnats Régional des Clubs pédestre et VTT :

- 5,50 € par équipe D1, D2 ou Open
- pas de taxe pour les relais Jeunes ou mini relais

Championnat Régional de Sprint pédestre et VTT :

- 0,50 € par participant licencié H/D 14 et plus
- Pas de redevance pour les H/D12 et moins

Critérium Régional de sprint relais :

Pas de redevance LIFCO en 2016

Nota : Seuls les licenciés FFCO sont pris en compte pour le calcul de la redevance, les Pass'O, les licenciés UNSS, USGEL ne sont pas pris en compte

Tarif maximum pour les compétitions régionales Pédestres ou VTT

	Adultes	Jeunes	Jalonné
Courses régionales	7,00 €	4,00 €	3,00 €
Championnat Régional LD	8,00 €	5,00 €	3,00 €
Championnat Régional MD	7,00 €	4,00 €	3,00 €
Championnat Régional sprint *	7,00 €	4,00 €	
Championnat Régional des Clubs	40.00 € par équipe de 6		

* 5,00 € si une seule course, 7,00 € si 2 courses.

Le calcul du montant de la redevance sera établi par le trésorier à partir du fichier CSV de la course récupéré sur le site Internet de la FFCO

Pass'Orientations

RAPPEL : Lors de chaque organisation (compétitions CO à pied, à VTT, raid,.. mais aussi entraînement, action de promotion,..) des Pass'Orientations doivent être délivrés.

Tarifs 2016 décidé par la FFCO :

Pass'Orientation individuel : 3,02 € (2,99 € en 2015); part FFCO : **1,21 €**; part LIFCO : **0,71 €**; reste Club : **1,10 €**

Pass'Orientation Famille : 8,44 € (8,36 € en 2015); part FFCO : **3,38 €**; part LIFCO : **2,03 €**; reste Club : **3,04 €**

Remarque : pour les Pass'O famille, le total total des parts FFCO+LIFCO+Club (8,45 €) n'est pas égal au montant indiqué (8,44 €) !

RAPPEL : Pour toute les courses, inscrites au CN ou NON, la liste des Pass'Orientations délivrés, **chronométrés ou non**, doit être établie en utilisant le fichier Excel "Modele_Etat_Pass_orientation_delivres_2016" téléchargeable sur le site internet de la LIFCO et envoyée par courriel au trésorier LIFCO à l'adresse suivante : "tresorier@laposte.net" et ce dans les 15 jours qui suivent l'organisation

A réception du fichier Excel, le trésorier établira la facture correspondante et l'enverra par courriel au contact du club déclaré à la LIFCO et consultable sur le site Internet LIFCO.

En retour le club effectuera le paiement soit :

- par chèque à l'ordre de **LIFCO** et l'enverra par voie postale à l'adresse suivante :

LIFCO chez M. MARTIN Gilbert

23 avenue des amours d'antan

77250 MORET-SUR-LOING

- Soit par virement interbancaire, les coordonnées du compte de la LIFCO figureront sur les factures envoyées par le trésorier

Facturation

Pour les compétitions inscrites au Classement National,
les clubs recevront deux factures distinctes :

1/ de la LIFCO, au vu du fichier Excel "Modele_Etat_Pass_orientation_delivres_2016" envoyé au trésorier LIFCO (comprenant en principe **TOUS** les Pass'O, chronométrés ou non).

- **0,71 €** par Pass'O individuel

- **2,03 €** par Pass'O famille

2/ de la FFCO, au vu du listing CSV des résultats envoyés :

- **1,21 €** par Pass'O individuel

- **3,38 €** par Pass'O famille

Pour les courses non inscrites au CN ou les entrainement,
le club ne recevra qu'une seule facture :

1/ de la LIFCO :

- **1,92 €** pour un Pass'O individuel (dont **1,21 €** reversé à la FFCO)

- **5,41 €** pour un Pass'O Famille (dont **3,38 €** reversé à la FFCO)

Les Pass'Orientation sont à demander directement au trésorier **au moins 15 jours** à l'avance, ceci afin d'éviter les frais d'envoi.

En cas de demande tardive (72 heures et moins avant l'épreuve), nécessitant un envoi en urgence, une participation aux frais d'envoi pourra être facturée au club.

DEPENSES

Aides personnelles

Aide aux athlètes de haut niveau régional et fédéral inscrits sur liste LIFCO

Deux types d'aide

1/ Une aide de 150 € (par stage) pour les athlètes participant à un stage HN organisé par la Ligue (en principe 1 en hiver et 1 en été)

2/ En fin d'année une seconde aide, conditionnée à la subvention accordée par la Région Ile-de-France, pourra être versée sur justificatifs

Cette aide permet la prise en charge de frais de déplacements sur des compétitions ou entraînements en Ile de France et/ou d'achat d'équipement sportifs ayant un rapport avec la CO. Ces achats doivent être réalisés de préférence dans des commerces d'Ile de France.

Les justificatifs d'achats (factures acquittées) doivent être nominatifs,

La demande d'aide sera faite en utilisant le formulaire Excel "Bordereau_Demande_Remboursement_frais_2015", téléchargeable sur le Site Internet de la LIFCO et envoyée directement par courriel à "tresorierlifco@laposte.net"

La demande, accompagnée des originaux des justificatifs, devra également être adressée au président du club pour signature et expédiée par voie postale au trésorier LIFCO avant le 15 octobre de l'année en cours.

Les dépenses réalisées en novembre et décembre de l'année N-1 seront également prises en compte

Le montant de l'aide sera déterminé par le CD de la LIFCO, début novembre de la même année, en fonction des subventions allouées, du nombre d'athlètes inscrits sur les listes Haut Niveau et de leur répartition sur ces listes, ainsi que des montants justifiés.

Cette aide est versée sous la responsabilité des président(e)s de clubs qui sont responsables de la conformité des documents transmis.

Merci de penser à conserver les justificatifs tout au long de l'année pour pouvoir les transmettre rapidement le moment venu.

Aides Clubs

Aide aux jeunes (H/D 18 et moins) néo-licenciés

En 2016 cette aide sera accordée au club pour tout jeune néo-licencié H/D18 et moins, sur la période comprise entre le 19 octobre 2015 et le 1 novembre 2016.

La liste sera arrêtée au 1 novembre 2016 d'après le fichier des licenciés de la FFCO.

Le montant de l'aide sera décidé par le CD de la LIFCO début novembre 2016, en fonction du nombre de jeunes néo-licenciés et du montant des subventions allouées. Le montant sera au minimum de 10 € par jeune néo-licencié.

Aide aux jeunes (HD 16 et moins)

participant aux regroupements spécifiques jeunes organisés par la LIFCO (Balise de couleur, challenge écoles de CO) et RDE

Une aide de 10 € minimum par jeune participant, utilisant l'hébergement prévu par l'organisation, sera versée au club à l'issue du stage.

L'hébergement des accompagnants sera également pris en charge par la Ligue dans la limite d'un accompagnant pour 8 jeunes.

Le calcul sera fait par club au prorata du nombre de jeune. L'aide ne pourra être versée qu'au club

Remarque : Concernant les "accompagnants", les clubs ayant peu de jeunes peuvent se regrouper pour l'accompagnant, dans ce cas l'aide LIFCO "accompagnant" sera reversé au club où celui-ci est licencié.

Aide aux jeunes (HD 18 et moins)
participant à un stage de formation et de cohésion non organisé par la LIFCO (CD, Clubs)

Une aide de 5 € minimum par nuitée et par jeune participant à un stage de formation de 2 jours minimum, avec hébergement et encadrement qualifié sera accordée sous condition :

Condition :

- Avant le stage, faire une demande d'aide à la LIFCO en utilisant le fichier Excel "Demande de subvention stage jeunes" téléchargeable sur le site Internet LIFCO, onglet "Vie LIFCO" "Documents administratifs", et envoyer cette demande au président et au trésorier de la LIFCO
- A l'issue du stage, les structures organisatrices (CD ou Clubs LIFCO) doivent fournir la liste nominative de tous les participants jeunes et encadrants, ainsi que les comptes et factures originales liées au stage et expédier le tout avant le 1 décembre au trésorier LIFCO
- Pour les stages coïncidant avec une organisation de course inscrite au calendrier FFCO de l'année, les nuitées correspondant à des jours de courses ne seront pas prises en compte dans le calcul.

exemple : Stage du lundi 18 au dimanche 24 avril 2016 à l'occasion de la nationale Sud-est 2016 dans la Loire, hébergement 6 nuits, seules 5 nuitées seront comptabilisées pour l'aide LIFCO, la nuit du samedi au dimanche étant exclue (compétition les samedi et dimanche).

Aide à l'achat de matériels (Equipement)

La Ligue peut participer à l'achat de matériel lié à l'organisation de manifestation en Ile-de-France de deux façons :

1- en achetant elle-même du matériel qu'elle met ensuite à la disposition des clubs franciliens.

Pour cela, il faudrait que les clubs fassent remonter leur besoin.

2- en aidant à l'achat de matériel les clubs ou les CD. Dans ce cas, il faut faire une demande d'aide comme pour la cartographie. La subvention, possible grâce à la subvention de la Région sera modulée chaque année en fonction du montant des demandes.

Aide à la cartographie

Cette aide est possible grâce à l'aide de la Région Ile-de-France, le CNDS et le Ministère ne considérant pas la carte comme un "équipement".

Pour l'obtenir, il faut envoyer le dossier de demande à la LIFCO avant la fin octobre de chaque année. Les demandes peuvent être envoyées tout au long de l'année, mais ne seront traitées par le CD LIFCO que début novembre. Le montant de la subvention sera décidé à ce moment-là en fonction des demandes reçues, le montant alloué par la Région (5000 € maximum sur ce chapitre) dépendant du montant total des dépenses engagées. Seul les dossiers complets seront étudiés. Le recours à des cartographes professionnels reconnus sera privilégié.